



Près de 50'000 petits Italiens cachés entre 1949 et 1975

Fils et filles de saisonniers
Ces clandestins suivaient leurs parents en Suisse. Les chiffres évoqués jusqu'à présent étaient bien moins importants.

On les appelle «les enfants du placard». Ce sont les fils et les filles de travailleurs saisonniers qui ont été cachés car ils n'avaient pas le droit d'être en Suisse. Une étude révélée par la «NZZ am Sonntag» estime qu'ils ont été près de 50'000 entre 1949 et 1975, soit bien plus que les chiffres qui circulaient jusqu'à présent.

Le statut de saisonnier a été en vigueur de 1934 à 2002. Il interdisait le regroupement familial - avec un assouplissement des règles au fil du temps et des conditions différentes selon les cantons. Dans les faits, le principe a été appliqué jusque dans les années 90. Le droit à l'instruction universelle a été introduit en 1999 en Suisse, précise Toni Ricciardi, historien des migrations à l'Université de Genève.

Jusqu'à présent, on estimait que 10'000 à 15'000 enfants avaient été cachés. Toni Ricciardi arrive à une autre conclusion. Selon ses estimations, ils sont entre 47'000 et plus de 49'000 à avoir dû vivre clandestinement, entre 1949 et 1975. Contacté dimanche, il précise que ce chiffre est calculé pour les Italiens, qui représentaient 90% à 95% du nombre total de saisonniers durant cette période.

Différentes sources

Cette étude, menée dans le cadre du Programme national de recherche 76 (nommé «Assistance et

coercition»), a notamment été compliquée par le fait que les statistiques proviennent de sources différentes. Sans oublier que la clandestinité est par définition difficile à appréhender. Toni Ricciardi a dénombré les saisonniers mariés et s'est appuyé sur les taux de natalité de l'époque.

L'historien, qui a lui-même vécu clandestinement, ajoute que la question ne s'arrête pas là. Il souligne que de nombreux autres mineurs ont dû vivre chez des proches dans leur pays d'origine ou ont été placés dans des foyers de l'autre côté de la frontière. Au total, il estime qu'un demi-million d'enfants sont concernés.

Excuses demandées

Une association, TESORO, a été créée l'an dernier, qui exige de faire la lumière sur cette époque. Ses membres demandent aussi des excuses, voire une réparation. «La chose la plus importante, c'est la reconnaissance historique du phénomène», estime Toni Ricciardi. Pour expliquer l'intérêt de cette question, il précise que la Suisse a accueilli la moitié de l'immigration italienne dans la période d'après-guerre.

La conseillère nationale Ada Marra (PS/VD) abonde: «Je comprends ce besoin de reconnaissance, car les autorités suisses refusent de voir ce pan de notre histoire. On préfère montrer que ces saisonniers se sont finalement bien intégrés en Suisse. Mais on oublie de dire à quel prix.»

Faut-il des réparations? Ada Marra ne se prononce pas, en relevant qu'on en est pour l'instant au début d'un processus. Cette réflexion, selon elle, doit aussi conduire à s'interroger sur les pratiques actuelles. «Aujourd'hui en-

core, des familles de migrants vivent séparées. Les titulaires d'un permis F ont droit au regroupement familial après trois ans, et uniquement s'ils sont indépendants financièrement. Or, cette dernière condition est souvent difficile à remplir.»

«Je comprends ce besoin de reconnaissance, car les autorités suisses refusent de voir ce pan de notre histoire.»

Ada Marra

Conseillère nationale (PS/VD)

«Ce n'est pas à la Suisse de s'excuser de ce que leurs parents ont violé les règles qu'ils avaient eux-mêmes acceptées à l'époque.»

Yves Nidegger

Conseiller national (UDC/GE)

«Le nombre des enfants de saisonniers cachés relève de la clandestinité, qui est par définition inchiffable», réagit pour sa part Yves Nidegger (UDC/GE). Le Genevois rappelle que la libre circulation n'était alors pas à l'ordre du jour et que la possibilité de travailler en Suisse à la saison constituait une exception au régime de l'époque. Cette exception, ajoute-t-il, était soumise à des conditions strictes, clairement exposées et acceptées par les travailleurs concernés.



«Le droit et les sensibilités ont changé. On peut certes s'indigner des conséquences sur les enfants, mais ce n'est pas à la Suisse de s'excuser de ce que leurs parents ont violé les règles qu'ils avaient eux-mêmes acceptées à l'époque», argumente Yves Nidegger. Quant au permis F, le Genevois estime que cela n'a rien à voir. «Il concerne des personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi, dont l'exécution est différée en raison de circonstances exceptionnelles. C'est l'opposé absolu d'un permis de séjour.» **Caroline Zuercher**



Arrivée de saisonniers à Genève. Ce statut a existé de 1934 à 2002. VGH